



LE SYNDICAT DE L'AGRICULTURE : UN APERÇU GÉNÉRAL

Le Syndicat de l'Agriculture est un des Éléments de l'Alliance de la Fonction publique du Canada, l'un des plus grands et plus progressifs syndicats au pays. L'adhésion à l'AFPC permet aux membres du Syndicat de l'Agriculture de profiter du meilleur de deux mondes – soit l'autonomie que nous voulons, et la force nécessaire dont nous avons besoin pour résister à des employeurs puissants.

À tous les jours les Canadiens comptent sur le dévouement des femmes et des hommes du Syndicat de l'Agriculture. Nombre de nos membres sont des défenseurs, en première ligne, de la santé publique, des partisans de l'agriculture durable et des gardiens d'une chaîne alimentaire sécuritaire. D'autres jouent des rôles importants, notamment pour garantir l'intégrité de la fonction publique fédérale et s'assurer que la population peut recevoir des services dans les deux langues officielles.

Les quelque 8 000 membres du Syndicat de l'Agriculture travaillent pour des ministères et agences importants du gouvernement fédéral, par exemple :

Agence canadienne d'inspection des aliments;

Agriculture et Agroalimentaire Canada;

Commission canadienne des grains;

Commission de la fonction publique;

Ministère de la Défense nationale;

École d'administration publique du Canada;

Agence canadienne de Pari-Mutuel;

Agence canadienne des services frontaliers;

Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique, et

Commission canadienne du lait.

Les membres du Syndicat de l'Agriculture travaillent de façon diligente pour protéger la population et leur syndicat travaille pour protéger leurs droits.

Le Syndicat de l'Agriculture permet à nos membres d'avoir leur mot à dire au travail. Tout en étant de fermes partisans de relations constructives avec l'employeur, nous n'en sommes pas moins vigilants et agressifs pour protéger les intérêts de nos membres, de leur lieu de travail jusqu'aux tribunaux, en passant par la colline parlementaire.

Le Syndicat de l'Agriculture est combatif. Nous nous battons pour la reconnaissance et le respect de nos membres, pour recevoir des salaires et avantages sociaux décents, pour des conditions de travail sécuritaires et pour une conciliation travail-famille.

Le gouvernement fédéral n'est pas employeur ordinaire. Non seulement fait-il les règles, mais il peut les changer ou en créer de nouvelles, quand bon lui semble. Voilà pourquoi les membres du Syndicat de l'Agriculture comptent sur leur syndicat pour être à leurs côtés et de leur côté.

La section locale, axée sur le milieu de travail, est le cœur même de notre syndicat. Nos membres sont regroupés dans plus de 70 sections locales, partout au pays. Les élus et les militants travaillent avec les membres pour protéger et renforcer leurs droits. Ils aident et représentent leurs collègues sur les lieux de travail dans des domaines tels que la discipline, le harcèlement, la discrimination, la santé et sécurité, ou encore les changements technologiques.

Nos dirigeants nationaux sont des membres du Syndicat de l'Agriculture, élus par les délégués à notre Congrès national triennal. L'Exécutif national et le Conseil national s'assurent du bon fonctionnement du syndicat entre les congrès.

L'Exécutif national comprend un président national et quatre vice-présidents exécutifs nationaux. Le Conseil national quant à lui est composé des membres de l'Exécutif national, et :

- des vice-présidents régionaux, qui représentent des régions géographiques bien définies du pays, et
- les directeurs nationaux élus pour représenter nos membres à la Commission de la Fonction publique, du Ministère de la Défense nationale et de la promotion de l'égalité.

Les dirigeants syndicaux reçoivent l'aide d'une équipe expérimentée d'agents syndicaux et d'employés administratifs de notre bureau national, à Ottawa. Ils donnent des conseils et apportent leur appui aux membres.

Le Syndicat de l'Agriculture est une organisation professionnelle responsable et inclusive. Le contrôle local s'étend vers le haut, de sorte que ce sont les membres qui arrêtent les stratégies à suivre et tracent la voie de notre syndicat. Chaque membre a le droit de participer à des réunions syndicales locales, de voter pour les dirigeants, de se présenter à des élections, de voter sur les mandats de grève et la ratification de conventions, et d'apporter des changements au syndicat.

Le contrôle par les membres est enchâssé dans les Statuts et Règlements du Syndicat de l'Agriculture. Les réunions, conférences et autres congrès périodiques garantissent que la direction du syndicat – à tous les niveaux – est toujours responsable envers les membres.

Tous les membres du Syndicat de l'Agriculture ont le pouvoir de faire une différence au travail, ou au sein de leur syndicat. En se regroupant ils gagnent de l'influence au travail, à la table de négociation et aux urnes.

Une participation militante assure la force et le caractère inclusif de notre syndicat. Chaque membre est invité(e) à participer.

(Mars 2005)